

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage
Affaires internationales
FS/VeN/8.07.5.2.1

Berne, le 4 septembre 1991

CONFIDENTIEL

NOTE DE DOSSIER

Entretien de M. Jean Ripert, président du Comité
intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre
sur les changements climatiques (CIN), avec M. le Conseiller
fédéral Flavio Cotti
Fribourg, 4 septembre 1991

1. Thème de l'entretien

M. Ripert, en sa qualité de président du CIN, propose que des consultations informelles à haut niveau soient engagées afin de donner une impulsion politique au processus de négociation.

2. Etat de la négociation

Pour M. Ripert, la négociation est bien entamée, et l'on peut relever quelques points positifs à ce stade:

- a) les PED se comportent en partenaires actifs et fournissent des idées; l'Inde, la Chine, la Malaisie et les pays de l'Aosis (alliance des pays insulaires à bas relief) ont développé des projets de texte de convention;
- b) suite à la réunion des bureaux, des textes plus manipulables seront disponibles à Nairobi;
- c) la Grande-Bretagne et le Japon ont adopté récemment des attitudes plus déterminées (stabilisation) qui vont dans le sens d'un isolement accru des Etats-Unis;
- d) le Brésil se déclare prêt à faire un pas et d'agir sur les forêts s'il est dispensé de prendre des engagements dans le domaine de l'énergie.

Cependant, la négociation se heurte à de nombreux obstacles, qu'ils soient d'ordre technique (problème du nombre élevé de pays) ou dus à des intérêts difficiles à réconcilier. Ces obstacles ont peu de chance d'être surmontés par les négociateurs, d'où la nécessité d'une impulsion politique parallèle.



Pour M. Ripert, on est en présence de deux axes de négociation:

- (1°) Europe - USA
- (2°) Nord - Sud.

Dans le premier cas, si une pression suffisante est maintenue sur les Etats-Unis, il est vraisemblable que ceux-ci devront se rallier au consensus des pays industriels, et qu'ils devront accepter que la convention contienne des objectifs comprenant le CO₂. De l'avis de M. Ripert, la crédibilité des pays industriels dépend en effet d'une action de ceux-ci sur le CO₂, quelles que soient les engagements ou mesures pris sur d'autres gaz à effet de serre. A cette fin, il faut multiplier les occasions de "faire comprendre à M. Bush que le problème est toujours là".

Quant aux PED, il s'agit d'explorer les moyens de leur permettre d'être des partenaires actifs par le biais d'engagements, et de voir quels engagements ils sont prêts à consentir.

3. M. Ripert propose que:

- (1°) un processus politique informel soit engagé parallèlement aux négociations avec quelques pays clés
- (2°) ce processus émane de l'initiative conjointe d'un pays du Sud et d'un pays du Nord, à savoir le Brésil (Goldemberg) et la Suisse (Cotti)
- (3°) des contacts exploratoires soient engagés avant la 4ème session du CIN (décembre 91), soit fin octobre-début novembre.

4. M. Cotti indique que la convention sur le climat est un domaine prioritaire pour la Suisse, et que, par conséquent:

- (1°) la Suisse est disposée à offrir sa collaboration, au moment qui sera jugé le plus favorable;
- (2°) elle serait notamment prête à intervenir auprès des USA si nécessaire;
- (3°) elle souhaiterait toutefois que certains objectifs puissent être précisés dans le cadre des négociations pour fixer un calendrier.

A cet égard, les fonctions de M. Cotti ne lui permettront d'être disponible qu'à partir du mois de décembre, ce qui remettrait au mois de janvier 1992 la tenue des consultations souhaitées par M. Ripert.

5. M. Ripert propose donc:

- (1°) de prendre contact avec les Brésiliens pour déterminer s'il y a accord concernant la date;
- (2°) de convier quelques pays en marge des négociations à Nairobi pour discuter des possibilités de préparer une telle réunion dans les mois à venir.

D'autre part, M. Cotti est disposé à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministre de l'environnement des Pays-Bas (présidence des CE), Hans Alders, en vue d'une initiative des Communautés pour des consultations avec les pays d'Europe de l'Est et l'URSS.

Copie: - M. Jean Ripert, Ministère des Affaires étrangères,
Paris, France
- S. Schwager, DFI/SG
- T. Litscher, DFAE/DOI
SDW, FS